



**DIRECTION DE LA BIBLIOTHÈQUE**  
**SECTION DE LA RÉFÉRENCE ET DE L'INFORMATION**

**BIBLIOGRAPHIE**

**No 117**

**Accommodements raisonnables en matière religieuse**

Bibliographie sélective

par

Gilberte Boilard

Avril 2007



## TABLE DES MATIÈRES

|                                  |           |
|----------------------------------|-----------|
| <b>BELGIQUE .....</b>            | <b>5</b>  |
| <b>CANADA .....</b>              | <b>8</b>  |
| <b>ÉTATS-UNIS .....</b>          | <b>11</b> |
| <b>ÉTUDES COMPARATIVES .....</b> | <b>12</b> |
| <b>EUROPE.....</b>               | <b>13</b> |
| <b>FRANCE.....</b>               | <b>15</b> |
| <b>QUÉBEC .....</b>              | <b>22</b> |
| <b>ROYAUME-UNI .....</b>         | <b>29</b> |



## BELGIQUE

1. Belgique. Commission du dialogue interculturel. **Premier rapport de synthèse de la Commission du dialogue interculturel remis solennellement au Ministre de l'Intégration sociale, de l'Égalité des chances et de l'Interculturalité.** Bruxelles : Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme; Ministre de l'Intégration sociale, de l'Égalité des chances et de l'Interculturalité, 2004. 67 p.  
<http://www.dialogueinterculturel.be/fr/PREMIER%20RAPPORT.pdf>  
Rapport remis à Christian Dupont.
2. Belgique. Commission du dialogue interculturel. **Rapport final : Commission du dialogue interculturel.** Bruxelles : Ministre de l'Intégration sociale, de l'Égalité des chances et de l'Interculturalité, 2005. 249 p.  
<http://www.diversiteit.be/NR/rdonlyres/4BF1128D-1AED-4863-B2A5-38E57087F19D/0/rapportdialogue.pdf>  
Rapporteurs : Edouard Delruelle et Rik Torfs.

« L'objectif du Dialogue Interculturel était de faire le point sur les questions liées à la société multiculturelle telle qu'elle se développe en Belgique, comme d'ailleurs partout en Europe. Et cela sans tabou et sans langue de bois. Sans éviter les questions « dérangeantes », mais sans non plus se laisser aveugler par des éléments trop médiatiques (voile, terrorisme, contexte international...) qui, certes importants, occultent parfois la réalité quotidienne du vivre ensemble. »

3. Carpentier de Changy, Jordane; Dassetto, Felice; Maréchal, Brigitte. **Musulmans et non musulmans : les noeuds du dialogue**. Bruxelles : Fondation Roi Baudoin, 2006. 68 p.

<http://www.kbs->

[frb.be/files/db/fr/PUB%5F1626%5FMusulmans%5Fnoeuds%5Fdialogue.pdf](http://frb.be/files/db/fr/PUB%5F1626%5FMusulmans%5Fnoeuds%5Fdialogue.pdf)

« Entre septembre 2004 et octobre 2005, sept forums réflexifs se sont réunis pour aborder sept thèmes-enjeux dans le cadre des relations entre musulmans et non musulmans, dans diverses villes, en Belgique. Le premier s'est intéressé à la question des défis nouveaux provoqués par la présence de l'islam et de musulmans dans les écoles. Le deuxième a abordé la question de l'islam politique en Belgique. Au cours du troisième, les participants ont traité de la question des identités ethniques, culturelles et religieuses. Le quatrième forum était consacré à l'image de l'islam et des musulmans dans les médias. Le cinquième au port du voile. Le sixième aux relations des jeunes par rapport à la sexualité. Enfin, lors du dernier forum, la question de l'islam politique a été approfondie par une rencontre sur les rapports entre religions et État en Belgique. Ces sept forums ont donné lieu à des constats et analyses divers, au niveau des relations réciproques de manière générale ainsi qu'au niveau de différents enjeux. Ceux-ci sont brièvement présentés dans ce volume, à la suite d'une courte présentation de la méthodologie mise en oeuvre au cours de la recherche. »

4. **Émergence et formulation des politiques religieuses : quels écueils éviter? = Emergence and formulation of public policies: what not to do with religion?** In *La nouvelle question religieuse : régulation ou ingérence de l'État = The new religious question : state regulation or state interference?* Bruxelles : Presses interuniversitaires Européennes, 2006. P. 247-394. 322.1 N934 2006

Éditeurs : Pauline Côté et T. Jeremy Gunn.

Le dernier des Curiace : un sociologue dans la Commission Stasi, par Jean Baubérot. Governmental reports on minority religions: an assessment and guidelines, par James T. Richardson. La politique religieuse des États : considérations sur l'émergence et la formulation des lois portant sur les sectes en France et en Belgique, par Pauline Côté. Scientific evaluation of the dangers posed by religious groups: a partial model, par Stephen A. Kent. What should we do about the cults? : policies, information and the perspective of INFORM, par Eileen Barker.

5. **La nouvelle question religieuse, des mythes qui divisent et une diversité qui dérange = Old religious issues revisited, divisive myths, unsettling diversity.** In *La nouvelle question religieuse : régulation ou ingérence de l'État = The new religious question : state regulation or state interference?* Bruxelles : Presses universitaires européennes, 2006. P. 33-130.

322.1 N934 2006

Éditeurs : Pauline Côté et T. Jeremy Gunn.

Managing religion through founding myths and perceived identities, par T. Jeremy Gunn. Opinion et gestion publique de la diversité religieuse en France (1996-2004), par Blandine Chélini-Pont. Cults : Do democracies need laws of exception? : The Belgian experience, par Willy Fautré. Canada : religionism freedom written and lived, par Lori G. Beaman.

6. Service international de Recherche, d'Éducation et d'Action sociale. **Le port du voile entre religion, culture et société.** Bruxelles : Siréas, 2006. 10 p.  
<http://www.islamlaicite.org/IMG/pdf/pdf32pcXg8e6R.pdf>

7. **La structuration des politiques en matière religieuse : moyens et limites de l'influence religieuse = Possibilities and limits of religious influence in the structuration of public policies.** In *La nouvelle question religieuse : régulation ou ingérence de l'État = The new religious question : state regulation or state interference?* Bruxelles : Presses interuniversitaires Européennes, 2006. P. 133-243.

322.1 N934 2006

Éditeurs : Pauline Côté et T. Jeremy Gunn.

La régulation étatique du fait islamique dans un régime de laïcité : constantes, contrastes et limites, par Frank Fregosi. La gestion publique de la diversité religieuse en Belgique : pluralisme religieux et pratiques d'accommodement, par Liliane Voyé et Karel Dobbelaere. La laïcité ecclésialisée : le cas de la Belgique, par Claude Javeau. Régulation étatique et groupes religieux en France, par Alain Garay.

## CANADA

8. Barnett, Laura. **Signes religieux dans la sphère publique et liberté de religion**. Ottawa : Bibliothèque du Parlement, Service d'information et de recherche parlementaires, 2006. 45 p.

<http://www.parl.gc.ca/information/library/PRBpubs/prb0441-f.pdf>

Nombreuses références au bas des pages.

« Dans des pays comme le Canada et les États-Unis, la question des signes religieux n'a pas provoqué une très grande crise d'identité, car ces deux pays ont été bâtis sur l'immigration et ont dû accepter la différence afin de survivre comme nations. Ainsi, tant le Canada que les États-Unis ont un climat politique et constitutionnel qui permet à leurs gouvernements et à leurs tribunaux d'interpréter la liberté de religion dans son sens le plus large, en adoptant une approche d'accommodement neutre. À partir de cette culture politique et sociale du multiculturalisme en Amérique du Nord, les commentateurs canadiens rejettent l'argument féministe plus absolu entendu en France qui préconise de libérer les jeunes femmes du foulard. L'argument invoqué au Canada s'éloigne plutôt des stricts principes d'égalité et met l'accent sur le droit des femmes de choisir.

Essentiellement, tous les pays du monde occidental offrent des garanties de liberté très semblables et font appliquer par les tribunaux et la loi des critères de proportionnalité constitutionnelle très semblables, qui reposent sur des principes rigoureux de liberté de religion limités par des questions comme la sécurité et l'ordre public. Cependant, l'application du critère de la proportionnalité constitutionnelle varie selon les traditions et la culture sociale et politique de chaque pays, qui ont une influence profonde sur les arguments juridiques concernant l'importance de la protection, de la sécurité et de l'ordre public. »

9. Commission ontarienne des droits de la personne. **Politique sur la croyance et les mesures d'adaptation relatives aux observances religieuses**. [Toronto] :

Commission ontarienne des droits de la personne, 1996. 23 p.

<http://www.ohrc.on.ca/fr/resources/policies/ReligionCreedPolicyFREN/pdf>

Cette politique approuvée par la Commission en 1996 est encore en vigueur.

10. Koussens, David. **Du Québec au Canada et du Hijab au Kirpan : le port des signes religieux à l'école et la promotion jurisprudentielle du multiculturalisme canadien**. [Paris : Centre de recherches et d'études sur les droits fondamentaux], 2006. 11 p.

[http://credof.u-paris10.fr/IMG/pdf/Comm.\\_Koussens.pdf](http://credof.u-paris10.fr/IMG/pdf/Comm._Koussens.pdf)

Communication de David Koussens, doctorat en sociologie à l'UQAM et agent de recherche au pôle « Religion et ethnicité » du Centre d'études ethniques des universités montréalaises.

« Selon le Conseil des relations interculturelles, la laïcité au Québec est caractérisée par « l'indépendance de l'État face aux religions, ainsi que par l'autonomie de la religion par rapport au politique. Autrement dit, les religions n'exercent directement aucun pouvoir politique et l'État n'exerce aucun pouvoir religieux, laissant les églises s'organiser librement dans l'espace public. Cette séparation, jamais entièrement étanche, permet cependant à l'État de s'assurer qu'il peut exercer ses fonctions sans être soupçonné de favoritisme ou de parti pris à l'égard d'une croyance. » Il en ressort que la laïcité est « un principe qui doit nécessairement s'appuyer sur les droits individuels. Elle constitue en effet un corollaire des droits et libertés. Elle ne signifie donc pas que les diverses religions et croyances n'ont plus de place dans l'espace civique ni que les manifestations de croyances dans l'espace public pourraient être interdites. Les individus, en tant que porteurs de croyances et de convictions, ont le droit, reconnu par les chartes québécoise et canadienne des droits et libertés de la personne, d'exercer leur liberté de conscience et de religion et de l'exprimer dans l'espace public. »

11. Mc Andrew, Marie; Jacquet, Marianne; Ciceri, Coryse. **La prise en compte de la diversité culturelle et religieuse dans les normes et pratiques de gestion des établissements scolaires : une étude exploratoire dans cinq provinces canadiennes.** *Revue des sciences de l'éducation*. Vol. 23, no 1 (1997). P. 209-232

En Colombie-Britannique, en Ontario, en Alberta, en Nouvelle-Écosse et au Québec.

12. **La nouvelle question religieuse, des mythes qui divisent et une diversité qui dérange = Old religious issues revisited, divisive myths, unsettling diversity.** In *La nouvelle question religieuse : régulation ou ingérence de l'État = The new religious question : state regulation or state interference?* Bruxelles : Presses universitaires européennes, 2006. P. 33-130.  
322.1 N934 2006  
Éditeurs : Pauline Côté et T. Jeremy Gunn.

Managing religion through founding myths and perceived identities, par T. Jeremy Gunn. *Opinion et gestion publique de la diversité religieuse en France (1996-2004)*, par Blandine Chélini-Pont. *Cults : Do democracies need laws of exception? : the Belgian experience*, par Willy Fautré. *Canada : religiousm freedom written and lived*, par Lori G. Beaman.

13. Qadeer, Mohammad A. **The Charter and multiculturalism.** *Options politiques.* Vol. 28, no 2 (février 2007). P. 89-93  
Également disponible à l'adresse électronique <http://www.irpp.org/fr/po/>.

« Common values and norms could be transformed into codes of behaviour that schools, businesses, community organizations and public institutions may actively promote. They should form a part of an organized and ongoing program of civic education for both immigrants and Canadian-born citizens,. The freedom of individuals and groups to live their chosen culture, within the bounds of common ground, is assured in a democratic society. The discourse about these rights should also promote the awareness of public responsibilities. »

14. Reed. Carole Ann. **Religious observance accommodation in Ontario universities : a discussion paper.** Toronto : Council of Ontario Universities; Standing Committee on the Status of Women, 1998. 55 p.  
Microfiches. Microlog 99-06583.

« This paper highlights the religious accommodations that Ontario universities have made and continue to make as each institution tries to strike the optimum balance in creating an inclusive, supportive learning environment. Section one outlines the demographic changes and public policy surrounding religious accommodation issues. Section two discusses some of the multi-faith tensions present in Ontario university communities, including discrimination, inter-group tensions, ambivalence toward religious expression, and the discrepancy of views regarding current accommodation measures. Sections three and four discuss issues related to the accommodation needs of **minority** faith communities: the need for worship and ceremonial space, athletic facilities, campus residences, class attendance and scheduling, food service, harassment, religious/cultural dress codes, pedagogical activities, and counselling & health services. Examples of successful accommodations at Ontario universities are provided. The appendix includes a glossary and a copy of the Ontario Human Rights Commission policy on creed and the accommodation of religious observances. »

15. **La religion dans l'espace public.** *Éthique publique.* Vol. 8, no 1 (Printemps 2006). P. 5-122

Religion, raison publique et gouvernance. Régulation juridique et politiques publiques : Politiques religieuses et exercice de la raison publique en France et au Canada; L'obligation d'accommodement : un outil juridique et une mesure d'intégration. Les dilemmes de l'expression religieuse en droit européen.

16. **Religion et société.** In *Perspectives canadiennes et françaises sur la diversité : les actes de la conférence, 16 octobre 2003.* Ottawa : Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada; Patrimoine Canada, 2005. P. 137-154. Également disponible à l'adresse électronique [http://www.pch.gc.ca/pch/pubs/documents/1697\\_conference\\_diversity\\_f.pdf](http://www.pch.gc.ca/pch/pubs/documents/1697_conference_diversity_f.pdf)  
CH36-4 1-2004F

Laïcité et crise de l'État-nation, par Jean Baubérot. L'école et la diversité religieuse au Canada et au Québec, par Micheline Milot. École et diversité religieuse en France, par Jean-Paul Willaime.

17. Woehrling, José. **L'obligation d'accommodement raisonnable et l'adaptation de la société à la diversité religieuse.** *Revue de droit de McGill.* Vol. 43, no 2 (août 1998). P. 325-401  
Nombreuses références au bas des pages et jurisprudence citée.

## ÉTATS-UNIS

18. Barnett, Laura. **Signes religieux dans la sphère publique et liberté de religion.** Ottawa : Bibliothèque du Parlement, Service d'information et de recherche parlementaires, 2006. 45 p.  
<http://www.parl.gc.ca/information/library/PRBpubs/prb0441-f.pdf>  
Nombreuses références au bas des pages.

« Dans des pays comme le Canada et les États-Unis, la question des signes religieux n'a pas provoqué une très grande crise d'identité, car ces deux pays ont été bâtis sur l'immigration et ont dû accepter la différence afin de survivre comme nations. Ainsi, tant le Canada que les États-Unis ont un climat politique et constitutionnel qui permet à leurs gouvernements et à leurs tribunaux d'interpréter la liberté de religion dans son sens le plus large, en adoptant une approche d'accommodement neutre. À partir de cette culture politique et sociale du multiculturalisme en Amérique du Nord, les commentateurs canadiens rejettent l'argument féministe plus absolu entendu en France qui préconise de libérer les jeunes femmes du foulard. L'argument invoqué au Canada s'éloigne plutôt des stricts principes d'égalité et met l'accent sur le droit des femmes de choisir. Essentiellement, tous les pays du monde occidental offrent des garanties de liberté très semblables et font appliquer par les tribunaux et la loi des critères de proportionnalité constitutionnelle très semblables, qui reposent sur des principes rigoureux de liberté de religion limités par des questions comme la sécurité et l'ordre public. Cependant, l'application du critère de la proportionnalité constitutionnelle varie selon les traditions et la culture sociale et politique de chaque pays, qui ont une influence profonde sur les arguments juridiques concernant l'importance de la protection, de la sécurité et de l'ordre public. »

## ÉTUDES COMPARATIVES

19. **Belonging? Diversity, recognition and shared citizenship in Canada.** Montréal : Institute for Research on Public Policy, 2007.  
<http://www.irpp.org/fr/books/archive/16868623.htm>  
 Dirigé par Keith Banting, Thomas J. Courchene et F. Leslie Seidle. Ce volume est en commande au moment où paraît la bibliographie. Au Canada ( et Québec et Ontario), en Europe (de l'Ouest, Royaume-Uni), aux États-Unis principalement.
- « Diversity is one of Canada's defining characteristics. Yet here, as in other Western democracies, diversity policies are being called into question by developments such as the growing salience of identity, race and religion. Do minorities really feel they belong to the country? Is discrimination still a reality? Is social cohesion being strained? In this volume, leading scholars from Canada, Europe and the United States explore two broad policy agendas: first, the *multicultural agenda*, which focuses on recognizing cultural differences, helping minorities express their distinct identities and practices, and building more inclusive concepts of citizenship; second, the integration agenda, which seeks to bring minorities into the mainstream, strengthen the sense of mutual support and solidarity, and reinforce the bonds of a common community. »
20. Bernatchez, Stéphane; Bourgeault, Guy. **La prise en compte de la diversité culturelle et religieuse à l'école publique et l'« obligation d'accommodement » : aperçu des législations et des jurisprudences au Canada, aux États-Unis, en France et en Grande-Bretagne.** *Études ethniques au Canada*. Vol. 31, no 1 (1999). P. 159-175
21. Bosset, Pierre. **Le foulard islamique et l'égalité des sexes : réflexion sur le discours juridique institutionnel en France et au Québec.** In *Citoyenneté et droits fondamentaux : une citoyenneté fragmentée, limitée, illusoire?* Montréal : Éditions Thémis, 2000. P. 303-321.  
323.6 D784 1998
22. **Le port du foulard islamique à l'école.** [Paris] : Sénat, Service des études juridiques, 2003. 23 p.  
<http://www.senat.fr/lc/lc128/lc128.pdf>
- Les documents de travail du Sénat. Série Législation comparée. En Allemagne, Belgique (Communauté française), Danemark, Espagne, Grande-Bretagne et Pays-Bas.

23. Québec (Province). Ministère de l'Éducation. Comité sur les affaires religieuses. **Rites et symboles religieux à l'école : défis éducatifs de la diversité : avis au ministre de l'Éducation**. Québec : Comité sur les affaires religieuses, 2003. 122 p.  
Également disponible à l'adresse électronique  
[http://www.meq.gouv.qc.ca/affairesreligieuses/CAR/PDF/Avis\\_expressions%20religieuses.pdf](http://www.meq.gouv.qc.ca/affairesreligieuses/CAR/PDF/Avis_expressions%20religieuses.pdf)  
E3A295 R58 2003

24. **La religion dans l'espace public**. *Éthique publique*. Vol. 8, no 1 (Printemps 2006). P. 5-122

Religion, raison publique et gouvernance. Régulation juridique et politiques publiques : Politiques religieuses et exercice de la raison publique en France et au Canada; L'obligation d'accommodement : un outil juridique et une mesure d'intégration. Les dilemmes de l'expression religieuse en droit européen.

## EUROPE

25. **Analyse comparative de différents modèles d'intégration en Europe : avis à Monsieur le Premier ministre**. [Paris] : Haut Conseil à l'intégration, 2006. 199 p.  
[http://www.hci.gouv.fr/IMG/pdf/AVIS\\_Comp\\_pol\\_integ\\_europ.pdf](http://www.hci.gouv.fr/IMG/pdf/AVIS_Comp_pol_integ_europ.pdf)  
Groupe de travail présidé par Mme Blandine Kriegel. Rapporteur : Stéphanie Seydoux.  
Entre autres : Espagne, Allemagne, Pays-Bas, Royaume-Uni et Pologne.  
Tableaux comparatifs : p. 136-152.

26. Barnett, Laura. **Signes religieux dans la sphère publique et liberté de religion.** Ottawa : Bibliothèque du Parlement, Service d'information et de recherche parlementaires, 2006. 45 p.

<http://www.parl.gc.ca/information/library/PRBpubs/prb0441-f.pdf>

Nombreuses références au bas des pages.

« Dans des pays comme le Canada et les États-Unis, la question des signes religieux n'a pas provoqué une très grande crise d'identité, car ces deux pays ont été bâtis sur l'immigration et ont dû accepter la différence afin de survivre comme nations. Ainsi, tant le Canada que les États-Unis ont un climat politique et constitutionnel qui permet à leurs gouvernements et à leurs tribunaux d'interpréter la liberté de religion dans son sens le plus large, en adoptant une approche d'accommodement neutre. À partir de cette culture politique et sociale du multiculturalisme en Amérique du Nord, les commentateurs canadiens rejettent l'argument féministe plus absolu entendu en France qui préconise de libérer les jeunes femmes du foulard. L'argument invoqué au Canada s'éloigne plutôt des stricts principes d'égalité et met l'accent sur le droit des femmes de choisir.

Essentiellement, tous les pays du monde occidental offrent des garanties de liberté très semblables et font appliquer par les tribunaux et la loi des critères de proportionnalité constitutionnelle très semblables, qui reposent sur des principes rigoureux de liberté de religion limités par des questions comme la sécurité et l'ordre public. Cependant, l'application du critère de la proportionnalité constitutionnelle varie selon les traditions et la culture sociale et politique de chaque pays, qui ont une influence profonde sur les arguments juridiques concernant l'importance de la protection, de la sécurité et de l'ordre public. »

27. **Le port du foulard islamique à l'école.** [Paris] : Sénat, Service des études juridiques, 2003. 23 p.

<http://www.senat.fr/lc/lc128/lc128.pdf>

Les documents de travail du Sénat. Série Législation comparée. En Allemagne, Belgique (Communauté française), Danemark, Espagne, Grande-Bretagne et Pays-Bas.

## FRANCE

28. Baubérot, Jean. **Les mutations actuelles de la laïcité en France au miroir de la Commission Stasi.** *Bulletin d'histoire politique*. Vol. 13, no 3 (Printemps 2005). P. 69-78

Le numéro porte sur la Laïcité au Québec et en France, sous la responsabilité de Micheline Milot.

« Sociologue et membre de la commission Stasi sur l'application du principe de laïcité, l'auteur expose les raisons ayant amené un ensemble de personnes, considérées au départ comme très diverses et divergentes quant à la laïcité, à voter quasi unanimement (abstention de l'auteur) en faveur d'un projet de loi interdisant à l'école publique, les signes d'appartenance religieuse; pistes proposées en vue de démontrer que la Commission Stasi représente un analyseur de la situation française actuelle concernant les rapports entre le politique et le religieux. »

29. Bosset, Pierre. **Le droit et la régulation de la diversité religieuse en France et au Québec : une même problématique, deux approches.** *Bulletin d'histoire politique*. Vol. 13, no 3 (Printemps 2005). P. 79-95

Le numéro porte sur la Laïcité au Québec et en France, sous la responsabilité de Micheline Milot.

« Analyse comparative des situations québécoise et française au regard du contenu du rapport Stasi; remise en question, au Québec, de la légitimité de l'obligation d'accommodement raisonnable, comme outil de régulation de la diversité religieuse; plaidoyer en faveur de l'intégration formelle d'une préoccupation pour les droits de la personne devenue nécessaire à la légitimité des solutions juridiques fondées sur l'accommodement raisonnable. »

30. Carens, Joseph H. **Démocratie, multiculturalisme et hidjab.** *Esprit*. No 311 (janvier 2005). P. 54-61

« En réponse à l'article de Patrick Weil, ce spécialiste canadien examine quatre arguments en faveur de la loi. Au total, aucun ne lui paraît assez fort pour justifier la limitation d'une liberté fondamentale qui, en outre, ne touche pas identiquement toutes les confessions. »

31. **Circulaire DHOS/G no 2005 -57 du 2 février 2005 relative à la laïcité dans les établissements de santé.** Paris : Ministère de la Santé et des Solidarités, 2005. 4 p.

<http://www.sante.gouv.fr/adm/dagpb/bo/2005/05-02/a0020035.htm>

« À la suite de la publication du rapport remis au Président de la République par la commission de réflexion sur l'application du principe de laïcité dans la République (communément dénommé rapport Stasi), la présente circulaire a pour but d'expliciter le principe de laïcité à l'hôpital tel qu'il résulte de la Constitution des principes généraux du droit et des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, dans les deux domaines suivants : liberté religieuse, libre choix du praticien. »

32. **Document : le rapport de la Commission Stasi sur la laïcité.** *Le Monde*. (12 décembre 2003). [http://medias.lemonde.fr/medias/pdf\\_obj/rapport\\_stasi\\_111203.pdf](http://medias.lemonde.fr/medias/pdf_obj/rapport_stasi_111203.pdf). L'article compte 8 pages.

33. **Émergence et formulation des politiques religieuses : quels écueils éviter? = Emergence and formulation of public policies : what not to do with religion?** In *La nouvelle question religieuse : régulation ou ingérence de l'État = The new religious question : state regulation or state interference?* Bruxelles : Presses interuniversitaires Européennes, 2006. P. 247-394. 322.1 N934 2006  
Éditeurs : Pauline Côté et T. Jeremy Gunn.

Le dernier des Curiace : un sociologue dans la Commission Stasi, par Jean Baubérot. Governmental reports on minority religions : an assessment and guidelines, par James T. Richardson. La politique religieuse des États : considérations sur l'émergence et la formulation des lois portant sur les sectes en France et en Belgique, par Pauline Côté. Scientific evaluation of the dangers posed by religious groups : a partial model, par Stephen A. Kent. What should we do about the cults? : policies, information and the perspective of INFORM, par Eileen Barker.

34. France. Assemblée nationale. Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République. **Rapport fait au nom de la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur le projet de loi (no 1378) relatif à l'application du principe de laïcité dans les écoles, collèges et lycées publics.** Paris : Assemblée nationale, 2004. 46 p. (Les documents législatifs de l'Assemblée nationale : 12/1381)  
Également disponible à l'adresse électronique <http://www.assemblee-nationale.fr/12/pdf/rapports/r1381.pdf>  
328.44 D637L 12/1381  
Présenté par M. Pascal Clément, député.

Le port de signes religieux à l'école : une pratique juridiquement mal encadrée qui fragilise l'école dans son rôle d'intégration. La réaffirmation par la loi du principe de laïcité à l'école : une exigence sociale et juridique. Le projet de loi interdit le port des signes religieux ostensibles tout en respectant l'esprit de tolérance et de dialogue. Examen des articles. Tableau comparatif.

35. France. Commission de réflexion juridique sur les relations des cultes avec les pouvoirs publics. **Rapport : Commission de réflexion juridique sur les cultes avec les pouvoirs publics.** [Paris] : Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire, 2006. 86 p.  
[http://www.islamlaicite.org/IMG/pdf/Rapport\\_machelon\\_20\\_septembre-2.pdf](http://www.islamlaicite.org/IMG/pdf/Rapport_machelon_20_septembre-2.pdf)  
Rapport Jean-Pierre Michelon.  
Voir p. 70 et suivantes.

36. France. Commission de réflexion sur l'application du principe de laïcité dans la République. **Rapport au Président de la République remis le 11 décembre 2003.** Paris : Documentation française, 2003. 78 p.  
Également disponible à l'adresse électronique  
<http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/034000725/0000.pdf>  
322.10944 F815r 2003 Conseil du statut de la femme  
Rapport Stasi. Bernard Stasi, Médiateur de la République.

« Quelles sont aujourd'hui les mesures susceptibles de favoriser une mise en oeuvre apaisée du principe de laïcité? De quelles évolutions cette clarification devrait-elle s'accompagner pour promouvoir une laïcité garante de la cohésion nationale et du respect des différences de chacun? (...) Quelle place faut-il faire à l'expression des convictions religieuses de chaque Français sur son lieu de travail, dans les lieux publics, au sein des services publics, dans l'accès aux sports et aux loisirs? »

37. France. Haut Conseil à l'intégration. **Projet de charte de la laïcité dans les services publics : avis à Monsieur le Premier ministre.** Paris : Haut Conseil à l'intégration, 2007. 51 p.

[http://www.hci.gouv.fr/IMG/pdf/AVIS\\_Charte\\_Laicite.pdf](http://www.hci.gouv.fr/IMG/pdf/AVIS_Charte_Laicite.pdf)

« Cet avis a été élaboré à partir des auditions d'un groupe de travail présidé par Mme Blandine Kriegel. M. Richard Senghor assurait la fonction de rapporteur général. »

« La laïcité demande à chacun d'entre nous et pas seulement aux immigrés récents, un effort d'intégration qui est en même temps un effort de volonté, de consentement à la paix sociale et à la loi civile. Elle ne nous appelle pas à renoncer à ce que nous sommes, elle ne nous invite pas à oublier d'où nous venons, à ne pas valoriser telle culture, telle mœurs, telle foi particulière, la tribu, le village, elle nous appelle à dépasser ensemble toutes les particularités afin de nous assembler dans un espace plus large, plus neutre et plus ouvert où nous pourrions être associés (...) Cette laïcité ouverte à toutes les grandes religions qui chacune ont eu et auront à combattre leur intégrisme mais qui se retrouvent dans leur aspiration universelle à la dignité des humains, cette république de paix et de respect, c'est le message le plus constant de la laïcité en France. Il doit être l'engagement de chaque Français. »

38. France. Ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. **Application de la Loi du 15 mars 2004 sur le port des signes religieux ostensibles dans les établissements d'enseignement publics.** Paris : Ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, 2005. 76 p.

[ftp://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/rapport/rapport\\_cherifi.pdf](ftp://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/rapport/rapport_cherifi.pdf)

Rapporteur : Hanita Chérifi.

« La réglementation concernant le port de signes et tenues à caractère religieux dans les écoles, collèges et lycées publics est entrée en vigueur sur tout le territoire français en septembre 2004, comme la loi du 15 mars de la même année le disposait. Après les débats passionnés qui ont précédé l'adoption de la loi, la rentrée scolaire 2004 constituait un test. Rédigé au terme d'une mission menée à la cellule nationale de veille « laïcité », ce rapport est consacré à l'application de la loi encadrant, en application du principe de laïcité, le port de signes ou tenues manifestant l'appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics. »

39. **La laïcité dans les services publics : rapport du Groupe de travail présidé par M. André Rossinot.** [Paris] : Union pour un Mouvement populaire, 2006. 50 p.  
[http://www.islamlaicite.org/IMG/pdf/Rapport\\_Rossinot.pdf](http://www.islamlaicite.org/IMG/pdf/Rapport_Rossinot.pdf)  
 Rapport présenté à Nicolas Sarkozy.

« La construction d'une société laïque et respectueuse des options spirituelles de chacun ne doit pas seulement être le fruit d'une réaction à des situations de crise, mais faire l'objet d'un effort continu et concerté, inscrit dans le long terme. À cet égard, l'apaisement rendu possible par la loi du 15 mars 2004 sur le port des signes religieux ostensibles à l'école peut être mis à profit pour engager une action durable d'éducation, d'information et de formation. (...) Parce qu'ils ont la charge d'oeuvrer à la diffusion des valeurs républicaines, notamment dans le cadre de l'éducation nationale, mais aussi de l'accueil des nouveaux arrivants et de l'organisation des principales étapes de la vie citoyenne, les services publics ont une mission essentielle de défense et de promotion de la laïcité comme principe, et doivent se fixer pour objectif de créer les conditions d'une adhésion durable de tous les citoyens à cet idéal commun. »

40. Le Tourneau, Dominique. **La laïcité à l'épreuve de l'Islam : le cas du port du « foulard islamique » dans l'école publique en France.** *Revue générale de droit.* Vol. 28, no 2 (1997). P. 275-306  
 Nombreuses références au bas des pages.

« À la fois héritage historique et principe constitutionnel, la laïcité présente en France des caractéristiques bien spécifiques. Beaucoup s'interrogent sur l'évolution qu'elle pourrait être amenée à subir du fait à la fois des modifications socioculturelles visibles dans le pays et des engagements internationaux de la France et de sa présence dans l'espace européen. L'affaire des « foulards islamiques » peut servir de révélateur à cet égard. De fait, la jurisprudence du Conseil d'État marque déjà une évolution de la laïcité « à la française ». L'étude de cette affaire est élargie à d'autres pays d'Europe et d'Amérique et conclut sur l'avènement inéluctable d'une inflexion de la laïcité. »

41. Milot, Micheline. **Religions et intégration sociale**. Paris : Documentation française, 2005. 42 p.

<http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/054000492/0000.pdf>

Rapport présenté au Commissariat général du Plan. « Les religions sont-elles et seront-elles à l'avenir un vecteur d'intégration sociale pour les individus? Poser la question en ces termes peut sembler incongru dans une société marquée par une faible emprise religieuse (47 % de sans religion et d'athées) et par une affirmation très forte de la laïcité. Or les religions et les mouvements religieux sont perçus en France à la fois comme un risque pour l'intégration des individus et comme un vecteur du lien social. D'une part, les religions éloigneraient de la citoyenneté et menaceraient le vivre ensemble mais elles permettraient, d'autre part, une meilleure insertion des individus dans des groupes. »

42. **La nouvelle question religieuse, des mythes qui divisent et une diversité qui dérange = Old religious issues revisited, divisive myths, unsettling diversity**. In *La nouvelle question religieuse : régulation ou ingérence de l'État = The new religious question : state regulation or state interference?* Bruxelles : Presses universitaires européennes, 2006. P. 33-130.

322.1 N934 2006

Éditeurs : Pauline Côté et T. Jeremy Gunn.

Managing religion through founding myths and perceived identities, par T. Jeremy Gunn. Opinion et gestion publique de la diversité religieuse en France (1996-2004), par Blandine Chélini-Pont. Cults : Do democracies need laws of exception? : the Belgian experience, par Willy Fautré. Canada : religiousm freedom written and lived, par Lori G. Beaman.

43. **Port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics**. *Bulletin officiel*. No 21 (27 mai 2004). <http://www.education.gouv.fr/bo/2004/21/MENG0401138C.htm>.

Circulaire N° 2004-084 du 18-5-2004 JO du 22-5-2004  
Bulletin sur le site du Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

« L'État est le protecteur de l'exercice individuel et collectif de la liberté de conscience. La neutralité du service public est à cet égard un gage d'égalité et de respect de l'identité de chacun. En préservant les écoles, les collèges et les lycées publics, qui ont vocation à accueillir tous les enfants, qu'ils soient croyants ou non croyants et quelles que soient leurs convictions religieuses ou philosophiques, des pressions qui peuvent résulter des manifestations ostensibles des appartenances religieuses, la loi garantit la liberté de conscience de chacun. Elle ne remet pas en cause les textes qui permettent de concilier, conformément aux articles L. 141-2, L. 141-3 et L. 141-4 du code de l'éducation, l'obligation scolaire avec le droit des parents de faire donner, s'ils le souhaitent, une instruction religieuse à leurs enfants. »

44. **Religion et société.** In *Perspectives canadiennes et françaises sur la diversité : les actes de la conférence, 16 octobre 2003*. Ottawa : Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada; Patrimoine Canada, 2005. P. 137-154. Également disponible à l'adresse électronique [http://www.pch.gc.ca/pch/pubs/documents/1697\\_conference\\_diversity\\_f.pdf](http://www.pch.gc.ca/pch/pubs/documents/1697_conference_diversity_f.pdf)  
CH36-4 1-2004F

Laïcité et crise de l'État-nation, par Jean Baubérot. L'école et la diversité religieuse au Canada et au Québec, par Micheline Milot. École et diversité religieuse en France, par Jean-Paul Willaime.

45. **La structuration des politiques en matière religieuse : moyens et limites de l'influence religieuse = Possibilities and limits of religious influence in the structuration of public policies.** In *La nouvelle question religieuse : régulation ou ingérence de l'État = The new religious question : state regulation or state interference?* Bruxelles : Presses interuniversitaires Européennes, 2006. P. 133-243.

322.1 N934 2006

Éditeurs : Pauline Côté et T. Jeremy Gunn.

La régulation étatique du fait islamique dans un régime de laïcité : constantes, contrastes et limites, par Frank Fregosi. La gestion publique de la diversité religieuse en Belgique : pluralisme religieux et pratiques d'accommodement, par Liliane Voyé et Karel Dobbelaere. La laïcité ecclésialisée : le cas de la Belgique, par Claude Javeau. Régulation étatique et groupes religieux en France, par Alain Garay.

46. Weil, Patrick. **Lever le voile.** *Esprit*. No 311 (janvier 2005). P. 45-53

« Membre de la commission Stasi sur l'application du principe de laïcité, l'auteur expose les raisons qui l'ont conduit, alors qu'il était au départ plutôt hostile au principe d'une loi, à recommander de légiférer sur l'interdiction du voile. »

47. Willaime, Jean-Paul. **Le modèle républicain français d'intégration face à la pluralité religieuse contemporaine.** *Bulletin d'histoire politique*. Vol. 13, no 3 (Printemps 2005). P. 55-66

## QUÉBEC

48. Bosset, Pierre. **Le droit et la régulation de la diversité religieuse en France et au Québec : une même problématique, deux approches.** *Bulletin d'histoire politique*. Vol. 13, no 3 (Printemps 2005). P. 79-95

Le numéro porte sur la Laïcité au Québec et en France, sous la responsabilité de Micheline Milot.

« Analyse comparative des situations québécoise et française au regard du contenu du rapport Stasi; remise en question, au Québec, de la légitimité de l'obligation d'accommodement raisonnable, comme outil de régulation de la diversité religieuse; plaidoyer en faveur de l'intégration formelle d'une préoccupation pour les droits de la personne devenue nécessaire à la légitimité des solutions juridiques fondées sur l'accommodement raisonnable. »

49. Bosset, Pierre. **Être nulle part et partout à la fois : réflexion sur la place des droits culturels dans la Charte des droits et libertés de la personne.** In *Charte québécoise : origines, enjeux et perspectives*. Montréal : Barreau du Québec, 2006. P. 81-107.

347.140285 C486 2006

Numéro thématique de la Revue du Barreau en marge du trentième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Charte des droits et libertés de la personne.

Nombreuses références au bas des pages.

50. Bosset, Pierre. **Pratiques et symboles religieux : quelles sont les responsabilités des institutions?** In *25 ans de la Charte québécoise, 2000*. Cowansville : Y. Blais, 2000. P. 39-63.

347.14 0285 V784 2000

Nombreuses notes au bas des pages et jurisprudence québécoise et canadienne citées.

51. Bosset, Pierre. **Les symboles et rituels religieux dans les institutions publiques.** Québec : Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, 1999. 36 p.

<http://142.213.87.17/fr/publications/liste.asp?Sujet=51&noeud1=1&noeud2=6&cle=0>

« À travers les symboles et rituels religieux dans les institutions, les institutions publiques projettent une image de ce qu'est, ou devrait être, la chose publique. De ce point de vue, la présence de symboles et rituels religieux dans les institutions publiques présente aussi un défi d'éthique politique. En fait, la présence de symboles et rituels religieux dans les institutions publiques pose la question fondamentale des rapports entre l'État et des citoyens de croyances et de traditions diverses. Dans la mesure où elle est susceptible de miner, chez certains qui ne se reconnaissent pas dans de tels rituels et symboles, l'attachement et la confiance envers les institutions publiques, l'existence de ces pratiques devient de plus en plus difficile à justifier. D'un point de vue socio-politique, les institutions qui ont aboli les symboles religieux ou remplacé la prière par des formules plus neutres, telles que l'observation d'un moment de silence ou de recueillement, montrent ici l'une des voies à suivre. »

52. Bosset, Pierre; Rochon, Monique. **Le pluralisme religieux au Québec : un défi d'éthique sociale : document soumis à la réflexion publique.** Montréal : Commission des droits de la personne du Québec, 1995. 51 p.

<http://142.213.87.17/fr/publications/liste.asp?Sujet=51&noeud1=1&noeud2=6&cle=0>

J8D7 P47 1995

De la liberté religieuse aux obligations de la vie en société. Les effets des contraintes vestimentaires sur l'exercice, en milieu scolaire, du droit à l'égalité et des libertés de conscience et de religion : aspects juridiques. Le port du foulard islamique dans les écoles publiques. Les contraintes vestimentaires d'ordre religieux applicables au personnel de certaines écoles privées.

53. Bossett, Pierre. **Réflexion sur la portée et les limites de l'obligation d'accommodement raisonnable en matière religieuse.** [Québec] : Commission des droits de la personne et des droits à la jeunesse, 2005. 19 p.

[http://www.cdpedj.qc.ca/fr/publications/docs/religion\\_accommodement\\_avis.pdf](http://www.cdpedj.qc.ca/fr/publications/docs/religion_accommodement_avis.pdf)

54. Conseil des communautés culturelles et de l'immigration du Québec. **La gestion des conflits de normes par les organisations dans le contexte pluraliste de la société québécoise : principes de fond et de procédure pour guider la recherche d'accommodements raisonnables.** Montréal : Conseil des communautés culturelles et de l'Immigration du Québec, 1993. 111 p. C55C55 R68 1993  
Avis présenté à la ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration.
55. Durand, Guy. **Qu'est-ce que la culture et l'identité au Québec.** *Action nationale.* Vol. 97, no 1-2 (janvier-février 2007). P. 15-22  
  
« Dans le débat actuel sur la présence des pratiques religieuses et des symboles religieux dans l'espace public, on évoque souvent la protection de la culture québécoise ou de l'identité du Québec. On explicite rarement ce dont il s'agit. Voici un court essai. »
56. Eid, Paul. **Les accommodements raisonnables en matière religieuse et les droits des femmes : la cohabitation est-elle possible?** Québec : Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, 2006. 9 p.  
<http://142.213.87.17/fr/publications/liste.asp?Sujet=51&noeud1=1&noeud2=6&cle=0>  
  
Allocution prononcée lors du colloque Diversité de foi — Égalité des droits — organisé par le Conseil du statut de la femme.

57. Koussens, David. **Du Québec au Canada et du Hijab au Kirpan : le port des signes religieux à l'école et la promotion jurisprudentielle du multiculturalisme canadien.** [Paris : Centre de recherches et d'études sur les droits fondamentaux], 2006. 11 p.

[http://credof.u-paris10.fr/IMG/pdf/Comm. Koussens.pdf](http://credof.u-paris10.fr/IMG/pdf/Comm._Koussens.pdf)

Communication de David Koussens, doctorat en sociologie à l'UQAM et agent de recherche au pôle « Religion et ethnicité » du Centre d'études ethniques des universités montréalaises.

« Selon le Conseil des relations interculturelles, la laïcité au Québec est caractérisée par « l'indépendance de l'État face aux religions, ainsi que par l'autonomie de la religion par rapport au politique. Autrement dit, les religions n'exercent directement aucun pouvoir politique et l'État n'exerce aucun pouvoir religieux, laissant les églises s'organiser librement dans l'espace public. Cette séparation, jamais entièrement étanche, permet cependant à l'État de s'assurer qu'il peut exercer ses fonctions sans être soupçonné de favoritisme ou de parti pris à l'égard d'une croyance. » Il en ressort que la laïcité est « un principe qui doit nécessairement s'appuyer sur les droits individuels. Elle constitue en effet un corollaire des droits et libertés. Elle ne signifie donc pas que les diverses religions et croyances n'aient plus de place dans l'espace civique ni que les manifestations de croyances dans l'espace public pourraient être interdites. Les individus, en tant que porteurs de croyances et de convictions, ont le droit, reconnu par les chartes québécoise et canadienne des droits et libertés de la personne, d'exercer leur liberté de conscience et de religion et de l'exprimer dans l'espace public. »

58. Lavertu, Yves. **Un texte de loi difficilement exportable.** *Journal du Barreau.* Vol. 36, no 5 (15 mars 2004). P. 14-15

[http://www.barreau.qc.ca/journal/vol36/no5/.](http://www.barreau.qc.ca/journal/vol36/no5/)

Marie-Hélène Giroux et Pierre Bosset sont les deux spécialistes consultés. « Conçue dans une perspective nationale avant tout, l'approche législative française visant l'interdiction du port de signes religieux ostensibles à l'école publique, et notamment du voile islamique, pourrait difficilement passer la rampe au Québec tant les cadres juridiques ne s'apparentent pas. Plusieurs embûches rendent improbable la viabilité sur le plan légal d'une telle mesure transposée de ce côté-ci de l'Atlantique. C'est l'avis de deux spécialistes québécois consultés sur la question. Ils livrent ici leurs commentaires à titre personnel. »

59. Marois, Pierre. **Religion, école privée, accommodements raisonnables : l'arbre ne doit pas cacher la forêt.** Québec : Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, 2005. 5 p.

[http://www.cdpedj.qc.ca/fr/communiques/docs-2005/article\\_religion\\_accommodement.pdf](http://www.cdpedj.qc.ca/fr/communiques/docs-2005/article_religion_accommodement.pdf)

L'auteur est président de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse.

Article paru dans *Le Devoir* le 15 juin 2005.

Cet article est un résumé de l'avis de la Commission intitulé : Réflexion sur la portée et les limites de l'obligation d'accommodement raisonnable en matière religieuse, février 2005.

60. Mc Andrew, Marie. **La prise en compte de la diversité culturelle et religieuse dans les programmes et les pratiques scolaires : jusqu'où et comment?** In *Immigration et diversité à l'école : le débat québécois dans une perspective comparative.* Montréal : Presses de l'Université de Montréal, 2001. P. 109-146.

370.11709714 M114 2001

61. Ménard, Laurent P. **Municipalités, immigration et codes de vie : Et si on parlait plutôt d'accommodements profitables?** *Urba.* Vol. 28, no 1 (mars 2007). P. 8-9

« Si Hérouxville a pris le parti de dire ce qu'elle ne souhaite pas en matière d'immigration, des municipalités optent pour une approche proactive, prenant fait et acte en faveur d'une immigration active sur leur territoire. Le cas de la municipalité de Rawdon, à cet égard, pourrait faire école. »

62. Meunier, Éric. **D'un point de vue juridique « l'obligation d'accommodement raisonnable concerne directement les villes et les municipalités ».** *Urba.* Vol. 28, no 1 (mars 2007). P. 10-12

« Il est intéressant de constater que la grande majorité des demandes d'accommodement adressées aux tribunaux, outre les demandes fondées sur un handicap, concernent des atteintes alléguées aux droits individuels de nature religieuse. L'occasion de ce débat public est idéale pour réaffirmer le caractère laïque des institutions publiques. Les demandes d'accommodements visent souvent l'obtention de droits supérieurs pour certaines personnes en raison de leur religion. Sous le couvert d'accommodement raisonnable, on a donné plus de jours de congés payés à certains groupes, ou encore on a permis qu'un patient soit soigné de façon prioritaire, avant son tour. Ces accommodements deviennent des privilèges et non des accommodements. L'effet de ces accommodements est d'accorder à certains citoyens plus de droits qu'on en accorde aux autres, ce qui pose un sérieux problème de société. »

63. Milot, Micheline. **Sécularisation, pluralisme et droits individuels : une laïcisation en accéléré.** In *Laïcité dans le nouveau monde : le cas du Québec.* Turnhout, Belgique : Brepols, 2002. P. 111-152.  
261.109714 M661 2002  
L'obligation d'accommodement raisonnable, pp.127-137.
64. Moisan, Marie. **Réflexion sur la question du port du voile à l'école.** Québec : Conseil du statut de la femme, 1995. 54 p.  
Également disponible à l'adresse électronique  
<http://www.csf.gouv.qc.ca/fr/publications/?F=affichage&ma=20&choix=2&s=4>  
A11S8 R41 54
65. O'Neill, Louis. **L'accommodement vaut-il aussi pour la majorité?** *Bulletin de l'Amicale des anciens parlementaires.* (Hiver 2006-2007). P. 11-12  
  
« Ce désir d'accommoder s'inspire de bons sentiments. Mais j'aimerais que la dévotion à l'accommodement se pratique également quand il s'agit des droits de la majorité, même s'il est vrai que le principe en question a été invoqué d'abord pour privilégier des individus appartenant à des minorités. Car une question se pose : quand des citoyens font partie d'une majorité, perdent-ils leurs droits?. »
66. Québec (Province). Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse. **Une discussion publique sur la place de la religion dans l'espace public québécois.** Québec : Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, 2007. 5 p.  
<http://www.accesss.net/documents/File/Presentation%20fevrier%202007.doc>
67. Québec (Province). Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse. **Religion (publications).** [Site Web accédé : 8 mars 2007]  
<http://142.213.87.17/fr/publications/liste.asp?Sujet=51&noeud1=1&noeud2=6&cle=0>  
Publications de la Commission de même que des articles publiés dans la presse par des membres de la Commission. Certains documents font l'objet d'une entrée dans cette bibliographie.

68. Québec (Province). Conseil des relations interculturelles. **Laïcité et diversité religieuse : l'approche québécoise : avis présenté à la ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration.** Montréal : Conseil des relations interculturelles, 2004. 99 p.  
<http://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/01/mono/2004/07/779219.pdf>
- Troisième partie : Les religions dans l'espace civique : le cadre légal, les institutions québécoises et la diversité religieuse, l'enseignement de la religion à l'école : le choix de la cohérence. Quatrième partie : l'État et les religions : indépendance et non-indifférence, recommandations.
69. Québec (Province). Conseil du statut de la femme. **Droits des femmes et diversité : avis du Conseil du statut de la femme.** Québec : Conseil du statut de la femme, 1997. 79 p.  
 A11S8 A95 63  
 Recherche et rédaction : Marie Moisan.
- « Cet avis du Conseil du statut de la femme se penche sur la question complexe de la diversité culturelle et religieuse et de ses enjeux pour les femmes du Québec. Il s'intéresse à cerner la frontière entre le négociable et le non-négociable dans ce qui touche à la condition des femmes. Comment départager ce qui doit donner lieu à des accommodements au pluralisme de ce qui, au contraire, ne devrait pas souffrir de compromis? »
70. Québec (Province). Ministère de l'Éducation. Comité sur les affaires religieuses. **Rites et symboles religieux à l'école : défis éducatifs de la diversité : avis au ministre de l'Éducation.** Québec : Comité sur les affaires religieuses, 2003. 122 p.  
 Également disponible à l'adresse électronique  
[http://www.meq.gouv.qc.ca/affairesreligieuses/CAR/PDF/Avis\\_expressions%20religieuses.pdf](http://www.meq.gouv.qc.ca/affairesreligieuses/CAR/PDF/Avis_expressions%20religieuses.pdf)  
 E3A295 R58 2003
71. **Religion et société.** In *Perspectives canadiennes et françaises sur la diversité : les actes de la conférence, 16 octobre 2003.* Ottawa : Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada; Patrimoine Canada, 2005. P. 137-154. Également disponible à l'adresse électronique [http://www.pch.gc.ca/pc-ch/pubs/documents/1697\\_conference\\_diversity\\_f.pdf](http://www.pch.gc.ca/pc-ch/pubs/documents/1697_conference_diversity_f.pdf)  
 CH36-4 1-2004F  
 Laïcité et crise de l'État-nation, par Jean Baubérot. L'école et la diversité religieuse au Canada et au Québec, par Micheline Milot. École et diversité religieuse en France, par Jean-Paul Willaime.
72. Woehrling, José. **L'obligation d'accommodement raisonnable et l'adaptation de la société à la diversité religieuse.** *Revue de droit de McGill.* Vol. 43, no 2 (août 1998). P. 325-401  
 Nombreuses références au bas des pages et jurisprudence citée.

**ROYAUME-UNI**

73. Mirza, Munira; Senthilkumaran, Abi; Ja'far, Zein. **Living apart together : British Muslims and the paradix of multiculturalism**. London : Policy Exchange, 2007. 100 p.

<http://www.policyexchange.org.uk/images/libimages/246.pdf>

« Le présent rapport examine les défis de l'intégration des musulmans au Royaume-Uni. Il cherche ainsi à déterminer les raisons de l'accroissement des partisans de l'islam fondamentaliste chez les jeunes. À cette fin, il étudie les sentiments d'appartenance et d'identification, les attitudes culturelles, la politique d'intégration du Royaume-Uni et de la représentation adéquate des musulmans au sein de la société britannique. »

74. Sen, Amartya. **Us et abus du multiculturalisme : Les cultures comme des navires dans la nuit**. *Courrier international*. No 814 (8 au 14 juin 2006). P. 52-53

**LISTE DES TITRES PARUS**

**DANS LA SÉRIE « BIBLIOGRAPHIES »**

- No 1 Privatisation/Gilberte Boilard (octobre 1986) - 50 p. [Épuisé]
- No 2 Déréglementation/Vy-Khanh Nguyen (décembre 1986) - 121 p. [Épuisé]
- No 3 Charte de la langue française : Loi 101/Gilberte Boilard (janvier 1987) - 62 p. [Remplacé par le no 23]
- No 4 Les nouveaux libéralismes économiques/Joëlle Desjardins (mars 1987) - 48 p. [Épuisé]
- No 5 Politique de l'habitation/Vy-Khanh Nguyen (mai 1987) - 54 p. [Épuisé]
- No 6 Réforme de la taxe foncière/Joëlle Desjardins (avril 1987) - 10 p. [Épuisé]
- No 7 Politique industrielle/Joëlle Desjardins (mai 1987) - 28 p.
- No 8 Francophonie/Gilberte Boilard (mai 1987) - 78 p. [Épuisé]
- No 9 Équité salariale/Marie-France Boulet (mai 1987) - 17 p. [Épuisé]
- No 10 Réforme fiscale/Joëlle Desjardins (juillet 1987) - 39 p. [Épuisé]
- No 11 Politique de l'environnement/Marie-France Boulet (octobre 1987) - 41 p.
- No 12 Organisation policière/Gilberte Boilard (décembre 1987) - 26 p.
- No 13 Subventions agricoles, 1980-1987/Joëlle Desjardins (décembre 1987) - 23 p.
- No 14 Le Whip/Joëlle Desjardins (février 1988) - 11 p.
- No 15 Discipline de parti/Gilberte Boilard (avril 1988) - 23 p.
- No 16 Clause nonobstant, 2<sup>e</sup> édition/Gilberte Boilard, Joëlle Desjardins (juin 1993) - 50 p.
- No 17 Heures d'affaires dans les établissements commerciaux le dimanche/Gilberte Boilard, Nicole Dufresne (novembre 1988) - 8 p.
- No 18 Municipalités régionales de comté/Gilberte Boilard (décembre 1988) - 12 p.
- No 19 Relations entre le Québec et les États-Unis/Guy Dionne (décembre 1988) - 5 p.
- No 20 Privatisation des services de santé 1985-1988/Joëlle Desjardins (février 1989) - 13 p.
- No 21 L'accord du Lac Meech, 3<sup>e</sup> édition/Joëlle Desjardins (décembre 1990) - 68 p.
- No 22 Privatisation 1986-1988, 2<sup>e</sup> édition/Gilberte Boilard (décembre 1988) - 52 p.
- No 23 Charte de la langue française (Loi 101), 2<sup>e</sup> édition/Gilberte Boilard (septembre 1988) - 115 p.
- No 24 Charte de la langue française (Loi 101), (septembre 1988 - septembre 1992)/Gilberte Boilard (septembre 1992) - 120 p.

- No 25 Avortement : prises de position et aspects juridiques/Gilberte Boilard (mai 1989) - 43 p.
- No 26 Entreprises internationales, transnationales et multinationales/Johan Nadeau (janvier 1988) - 64 p.
- No 27 Politiques d'immigration et d'accueil des réfugiés/Nicole Dufresne (juillet 1989) - 39 p.
- No 28 Adoption internationale 1980-1989/Joëlle Desjardins (août 1989) - 12 p.
- No 29 Référendums (1979-1989), 2<sup>e</sup> édition/Nicole Dufresne (novembre 1989) - 50 p.
- No 30 Taxe sur les produits et services (Phase II du Livre blanc sur la réforme fiscale)/ Gilberte Boilard (novembre 1989) - 31 p.
- No 31 Chartes, déclarations, recommandations et ententes concernant l'environnement/Nicole Dufresne (décembre 1989) - 17 p.
- No 32 L'État et les personnes âgées/Guy Dionne (février 1992) - 21 p.
- No 33 Édition du livre au Québec 1980-1990 (mise à jour du Biblio Éclair no 49 paru en décembre 1980 : "L'industrie de l'édition au Québec")/Gilberte Boilard (janvier 1990) - 20 p.
- No 34 Ombudsman - Statut, rôle, pouvoirs, organisation/Joëlle Desjardins (février 1990) - 48 p.
- No 35 Conflits d'intérêts 1988-1990/Gilberte Boilard (avril 1990) - 46 p.
- No 36 Gestion des déchets domestiques/Nicole Dufresne (avril 1990) - 39 p.
- No 37 Statut de l'artiste/Gilberte Boilard (juin 1990) - 92 p.
- No 38 Développement durable/Nicole Dufresne (juin 1991) - 23 p.
- No 39 Le vieillissement de la population - 1980-1991/Joëlle Desjardins (septembre 1991) - 39 p.
- No 40 Le député québécois/Nicole Dufresne (juin 1991) - 37 p.
- No 41 L'accès aux documents des organismes publics 1980-1991/Gilberte Boilard (octobre 1991) - 81 p.
- No 42 L'informatique dans les Parlements (2<sup>e</sup> édition)/Joëlle Desjardins (mars 1994) - 31 p.
- No 43 La vie privée et l'informatique/Maria Buttazoni (décembre 1991) - 44 p.
- No 44 Bibliothèques parlementaires : histoire, fonctions, services/Gilberte Boilard et Jean-Luc Fortin (février 1992) - 78 p.
- No 45 Référendums (1989-1992)/Nicole Dufresne (août 1992) - 22 p.
- No 46 La présidence des Assemblées parlementaires/Joëlle Desjardins (juin 1993) - 146 p.
- No 47 Les femmes et la politique aujourd'hui/Deirdre Moore (juin 1993) - 24 p.
- No 48 Le financement des partis politiques/Nicole Dufresne (novembre 1993) - 24 p.
- No 49 L'administration des parlements/Joëlle Desjardins (février 1994) - 29 p.
- No 50 Conflits d'intérêts et éthique chez les élus, 1990-1994/Gilberte Boilard (février 1994) - 41 p.

- No 51 Le personnel des parlements 1975-1994/Joëlle Desjardins (mai 1994) - 46 p.
- No 52 Décroissance des fonctions publiques/Patrick Cossette (juin 1994) - 14 p.
- No 53 Réforme parlementaire 1980-1995/Gilberte Boilard, Joëlle Desjardins (juin 1995) -102 p.
- No 54 L'accord du lac Meech septembre 1992 à novembre 1995/Joëlle Desjardins (janvier 1996) [*Cette bibliographie complète le no 21 - 3<sup>e</sup> édition publié en septembre 1992*] - 33 p.
- No 55 Parlement et médias 1985-1996/Gilberte Boilard, Joëlle Desjardins (mai 1996) - 12 p.
- No 56 Charte de la langue française - septembre 1992 - septembre 1996/Gilberte Boilard (octobre 1996) - 70 p.
- No 57 Privatisation de l'eau/Gilberte Boilard (décembre 1996) - 11 p.
- No 58 L'imputabilité/Joëlle Desjardins, Guy Dionne (janvier 1997) - 56 p.
- No 59 Francophonie 1987-1997/Gilberte Boilard (février 1997) - 23 p.
- No 60 Le Lobbying 1985-1997/Gilberte Boilard (juillet 1997) - 33 p.
- No 61 Ombudsman 1990-1997/Joëlle Desjardins (juillet 1997) - 25 p. [Mise à jour du no 34]
- No 62 Obstacles à la participation politique des femmes 1987-1997/Gilberte Boilard (janvier 1998) - 31 p.
- No 63 Parlement et médias 1996-1998/Service de référence, Bibliothèque de l'Assemblée nationale (mars 1998) - 8 p. [Mise à jour du no 55]
- No 64 Discipline de parti 1988-1998/Gilberte Boilard (novembre 1998) - 20 p. [Mise à jour du no 15]
- No 65 Le Whip 1988-1998/Joëlle Desjardins (novembre 1998) - 9 p. [Mise à jour du no 14]
- No 66 La Présidence des Assemblées parlementaires/Joëlle Desjardins (avril 1999) - 22 p. [Mise à jour du no 46]
- No 67 Modes de scrutin 1980-2001/Gilberte Boilard et Susanne Brillant (février 2002) - 57 p. [2<sup>e</sup> édition augmentée]
- No 68 Les nouvelles formes de travail/Nicole Dufresne (août 1999) - 51 p.
- No 69 Le commerce électronique (1995-1999)/Marie-Hélène Fournier (oct. 1999) - 22 p.
- No 70 Conflits d'intérêts et éthique chez les élus 1994-1999/Gilberte Boilard (décembre 1999) - 32 p.
- No 71 Référendums (1992-1999)/Marie-Hélène Fournier (décembre 1999) - 37 p.
- No 72 Démocratie électronique 1995-1999/Joëlle Desjardins (février 2000) - 23 p.
- No 73 Le rôle du député (1991-2000)/Joëlle Desjardins (février 2000) - 27 p.
- No 74 Revenu de citoyenneté/Gilberte Boilard (février 2000) - 12 p.
- No 75 Organisation mondiale du commerce et mondialisation (1996-2000)/Marie-Hélène Fournier (mars 2000) - 24 p.
- No 76 La crise de confiance envers la classe politique (1990-2000)/Gilberte Boilard (avril 2000) - 32 p.

- No 77 Réforme parlementaire (1995-2000)/Gilberte Boilard (mai 2000) - 27 p.
- No 78 Culture, identité nationale et mondialisation : documents publiés entre 1994 et 2000/Marie-Hélène Fournier (juin 2000) - 21 p.
- No 79 Les commissions parlementaires 1990-2000/Joëlle Desjardins (avril 2001) - 41 p.
- No 80 Vote électoral par Internet/Gilberte Boilard (mai 2001) - 7 p.
- No 81 Vote électronique dans les parlements/Marc Audet (juin 2001) - 7 p.
- No 82 Le capital social/Nicole Dufresne (août 2001) - 12 p.
- No 83 Les bibliothèques parlementaires, histoire, fonctions, services 1992-2002/Gilberte Boilard (juin 2002) - 17 p.
- No 84 Administration du Parlement 1994-2002/Joëlle Desjardins (septembre 2002) - 10 p.
- No 85 Le lobbying 1997-2002/Gilberte Boilard (octobre 2002) - 12 p. [Mise à jour du no 60]
- No 86 Les soins palliatifs 1991-2002/Luc Boudreau (mars 2003) - 11 p.
- No 87 Les budgets sexospécifiques 1999-2003/Joëlle Desjardins (mars 2003) - 10 p.
- No 88 Les Parlements à l'heure de la mondialisation 1996-2003/Gilberte Boilard - Joëlle Desjardins et Marie-Hélène Fournier (avril 2003) - 10 p.
- No 89 Logement social 1980-2000/Marie-Hélène Fournier (avril 2002) - 13 p.
- No 90 Mesures incitatives à l'accès des femmes aux fonctions électives 1992-2003/Gilberte Boilard (août 2003) - 13 p.
- No 91 Démocratie électronique 1999-2003/Luc Boudreau (septembre 2003) - 11 p. [Mise à jour du no 72]
- No 92 Les parlements et les technologies de l'information 1999-2003/Joëlle Desjardins (octobre 2003) - 18 p.
- No 93 Le financement des universités 1995-2003/Susanne Brillant (décembre 2003) - 26 p.
- No 94 Réformes administratives 1995-2003/Gilberte Boilard (octobre 2003) 19 p.
- No 95 Le déséquilibre fiscal 1999-2003/Joëlle Desjardins (janvier 2004) - 6 p.
- No 96 L'exode rural des jeunes au Québec et au Canada 1995-2003/Luc Boudreau (octobre 2003) - 5 p.
- No 97 Partenariats public-privé 2000-2004/Gilberte Boilard (septembre 2004) 17 p.
- No 98 Partenariats public-privé-secteur Eau 2004/Gilberte Boilard (octobre 2004) 15 p.
- No 99 Commissions parlementaires/Marie-Hélène Fournier 2000-2004, novembre 2004 14 p.
- No 100 Modes de scrutin 2002-2004/Marie-Hélène Fournier (mars 2005) 19 p.
- No 101 La présidence des Assemblées parlementaires 1993-2005/Joëlle Desjardins (avril 2005) 31 p. [Mise à jour du no 66]

- No 102 Perception des citoyens des institutions politiques/Gilberte Boilard (mai 2005) 18 p. [Mise à jour du no 76]
- No 103 Vote électronique et vote électoral par Internet/Martin Pelletier (mai 2005) 21 p. [Mise à jour du no 80]
- No 104 Réforme parlementaire/Joëlle Desjardins (mai 2005) 31 p. [Mise à jour du no 53 (1980-1995) et du no 77 (1995-2000)]
- No 105 Rôle du député 2000-2005/Gilberte Boilard (juin 2005) 26 p. [Mise à jour des nos 40 et 73]
- No 106 Discipline de parti 1999-2005/Joëlle Desjardins (juillet 2005) 29 p. [Mise à jour du no 64 (1988-1998)]
- No 107 Transfuges au sein des partis politiques/Joëlle Desjardins (juillet 2005) 23 p.
- No 108 Conflits d'intérêts et éthique chez les élus 2000-2005/Martin Pelletier (septembre 2005) 30 p. [Mise à jour du no 50 (1990-1994) et du no 70 (1994-1999)]
- No 109 Jeunes et vie politique/Gilberte Boilard (novembre 2005) 23 p.
- No 110 Éducation à la citoyenneté 1996-2006/Gilberte Boilard (janvier 2006) 22 p.
- No 111 Les services gouvernementaux en ligne/Martin Pelletier (mars 2006) 47 p.
- No 112 Droit de vote à 16 ans/Gilberte Boilard (mai 2006) 10 p.
- No 113 Protection des dénonciateurs (Whistleblowers) dans la fonction publique/Eugène Lakinsky (septembre 2006) 15 p.
- No 114 Immigration. Sélection et intégration des immigrants/Eugène Lakinsky (novembre 2006). 19 p.
- No 115 Charte de la langue française/Gilberte Boilard (novembre 2006) 52 p.
- No 116 Poursuite stratégique contre la mobilisation publique/Eugène Lakinsky (février 2007) 17 p.
- No 117 Accommodements raisonnables en matière religieuse/Gilberte Boilard (avril 2007) 34 p.